



# Villejust Informations

A la Une...

## REPAS DE PRINTEMPS 2016 DE NOS SENIORS

Le traditionnel repas de printemps qui s'est déroulé le **dimanche 20 mars dernier**, a comme chaque fois donné la fièvre à nos séniors.

Aux côtés du C.C.A.S. à la manœuvre avec Monsieur Joël LEPEE, Vice-Président, une partie du conseil municipal autour du Maire et Président du CCAS, Serge PLUMERAND, et le personnel communal ont pendant tout l'après-midi et le début de soirée choyé nos anciens.

La Grande Salle des 2 Lacs a accueilli environ 90 Villejustiennes et Villejustiens pour ce déjeuner dansant. Au coeur de ce cadre champêtre, ils ont pu apprécier un repas, préparé et servi par DIANA TRAITEUR, avec mention « Parfait » unanimement décernée par les convives pour sa qualité, et enflammer ensuite la piste de danse invités par l'Orchestre ISA'MUSIC.

Un beau moment de convivialité partagé et à renouveler bien entendu !



### Dans ce numéro

Infos administratives 2 à 6

Cadre de vie 7 à 10

Associations 11 à 15

Informations pratiques 16

## MAIRIE

### FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



En raison des fêtes et jours fériés à venir,

Les Services Administratifs et Techniques de la Mairie ainsi que la Bibliothèque seront fermés :

- Le samedi 30 avril 2016 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le jeudi 5 mai 2016 – *Ascension*
- Le samedi 7 mai 2016 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le samedi 14 mai 2016 – *Fermeture exceptionnelle*
- Le lundi 16 mai 2016 – *Lundi de Pentecôte*



### ETAT-CIVIL : ERRATUM SUR LA PUBLICATION PARUE DANS LE VILLEJUST INFORMATIONS ANNUEL 2016

Suite à un problème de mise à jour du progiciel Etat-Civil, une anomalie s'est glissée dans les données relatives aux décès.

Effectivement, avant cette mise à jour le progiciel sélectionnait d'office les dates de décès et depuis celle-ci, il sélectionne les dates de transcriptions de décès (décès hors commune).

Nous présentons toutes nos excuses aux familles des personnes décédées et concernées par cette erreur matérielle.

Nous vous prions de trouver ci-dessous la liste des personnes décédées sur l'année 2015 avec les dates de décès dûment corrigées :

NOM	DATE DE DECES	DATE DE TRANSCRIPTION DE DECES
BERTHIER Monique	18/02/2015	25/02/2015
BROUSSIERE Martine	19/10/2015	23/10/2015
BUISSON Daniel	27/02/2015	05/03/2015
GUILLET Georges	19/04/2015	24/04/2015
THOUROT Alexandre	30/05/2015	11/06/2015

### COMMEMORATION DU 8 MAI 1945



Les habitants de VILLEJUST sont conviés à commémorer le **71<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945** avec la municipalité et les Anciens Combattants.

Cette cérémonie aura lieu au **Monument aux Morts, Place de l'Eglise.**

A cette occasion, nous nous rassemblerons **le dimanche 8 mai 2016 devant la mairie à 11h00.**

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi en Mairie, Salle du Conseil.



## RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) INTERCOMMUNAL DU MOULIN, UN NOUVEAU SERVICE POUR LA PETITE ENFANCE

Depuis le 1er janvier 2016, le Relais d'Assistants Maternels (RAM) intercommunal du Moulin vous propose un service gratuit d'accompagnement sur les modes d'accueil de la petite enfance. Les familles peuvent s'informer sur le métier d'assistants maternels et être accompagnés dans leurs démarches. Les professionnels y trouveront un espace d'écoute et d'information sur leur métier.

Le Relais intercommunal du Moulin offre aux familles de Villejust, Villebon-sur-Yvette et Champlan, un nouveau service d'accompagnement et d'information sur l'accueil des enfants chez un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e). Elles peuvent consulter l'annuaire des professionnels de leur commune, afin de trouver l'assistant(e) maternel(le) qui conviendra à leurs besoins. Si les parents le souhaitent, ils peuvent bénéficier de conseils pour le recrutement : convention professionnelle, congés, rédaction de contrat...

Le métier d'assistante maternelle est souvent mal connu. Une des missions du RAM est de valoriser leur activité auprès des familles. Elles peuvent trouver avec ce service un accompagnement pédagogique et juridique pour répondre à toutes leurs questions : carrière, droits, formations... Afin de rompre l'isolement et créer du dialogue, le Relais propose des temps de rencontre où elles peuvent échanger autour de leur pratique professionnelle.

Chaque semaine, des ateliers d'éveil sont ouverts aux enfants : ils peuvent jouer et découvrir de nombreuses animations, proposées par la responsable du RAM. Ce moment est un temps pour se socialiser et expérimenter des activités créatives, ludiques, motrices... À cette occasion, leur assistante maternelle les accompagne et partage avec eux un moment privilégié.

Si vous souhaitez contacter le Relais intercommunal du Moulin

Responsable du RAM : Colette Tinturier

Tél : 06 74 96 75 23 – [ram@villebon-sur-yvette.fr](mailto:ram@villebon-sur-yvette.fr)



Fascicule disponible à l'accueil de la mairie



La DGFIP vous informe des évolutions récentes intervenues dans la loi de Finances pour 2016.

### Concernant la déclaration de vos revenus et le paiement de vos impôts :

- Votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet si votre revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 € et que votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier

*D'ici 2019, la déclaration en ligne sera généralisée pour tous. Si vous ne connaissez pas ce service, vous pourrez le découvrir dès le 13 avril 2016 sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou sur l'appli [Impots.gouv](http://Impots.gouv).*

- Depuis le 1er janvier 2016, toute somme due supérieure à 10 000 € doit être payée soit par prélèvement mensuel ou à l'échéance, soit par paiement en ligne sur le site [impots.gouv](http://impots.gouv) ou par smartphone avec l'appli [Impots.gouv](http://Impots.gouv).



## MISE EN LIGNE DU SIMULATEUR DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU



La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) informe les particuliers de la mise en ligne dès le 19 janvier 2016 du simulateur de calcul de l'impôt sur les revenus 2015.

Rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) afin de déterminer dès à présent si vous êtes ou non imposable et d'obtenir le calcul du montant de votre impôt.

### Le simulateur prend en compte l'ensemble de la législation applicable en 2016 :

- Il intègre en particulier les dispositions de réduction d'impôts
- Par ailleurs, à partir de cette année, la Prime pour l'Emploi n'existe plus : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) vous propose un lien vers la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour savoir si vous avez droit à la nouvelle Prime d'Activité
- Enfin, le simulateur vous permet de connaître votre revenu fiscal de référence
- Au-dessus de 10 000 € d'impôt à acquitter, vous devrez le payer en ligne

Enfin, quel que soit le montant de votre impôt et même si vous êtes imposable pour la première fois en 2016, vous avez la possibilité de vous mensualiser.

*Profitez du calcul de votre impôt sur le revenu par le simulateur d'[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) pour découvrir tous les services en ligne offerts sur le site !*



## LA PRIME D'ACTIVITE, NOUVELLE PRESTATION DE LA CAF

La Prime d'Activité, nouvelle prestation de la CAF, est effective depuis le 1er janvier 2016.

Versée à près d'1,5 million d'allocataires à l'échelle nationale, cette prestation représente un enjeu majeur pour la branche Famille. En Essonne, la Prime d'Activité s'adresse déjà à plus de 22 000 foyers bénéficiaires.

Cette prestation a pour objectif de compléter les ressources des travailleurs aux revenus modestes en s'adressant aux personnes en activité de plus de 18 ans; elle est soumise à conditions de ressources.

Pour relever ce défi, la CAF de l'Essonne a mis en place un dispositif 100 % dématérialisé grâce à des démarches exclusivement en ligne, sans pièce justificative.

Toute personne, allocataire ou non, peut déjà faire une simulation en ligne et procéder à une demande en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), à condition de remplir les conditions d'éligibilité.



**Nouveau** : la Prime d'Activité est aussi ouverte aux bénéficiaires d'AAH qui exercent une activité professionnelle en milieu ordinaire (salariée ou travailleurs indépendants) ou en milieu protégé (ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Depuis fin janvier, un simulateur spécifique aux bénéficiaires d'AAH, prenant en compte les particularités présentées ci-dessus, est accessible également sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

La téléprocédure, intégrant ces nouvelles dispositions, sera mise en ligne en juin prochain.

## LE SERVICE « SORTIR PLUS »



Avec l'avancée en âge, faire des courses, aller chez le coiffeur ou le médecin, rendre visite à des amis ou à des parents devient souvent difficile.

La prestation « Sortir Plus », en facilitant la sortie des personnes âgées de leur domicile permet de maintenir le lien social le plus longtemps possible, y compris après 80 ans.

### Publics concernés

Pour bénéficier de ce service, les personnes doivent avoir plus de 80 ans et être confrontées à l'isolement ou à la solitude.

### Organisation

Le financement est effectué sous la forme de chèques emploi service universels (CESU), pré-financés et nominatifs, attribués par les caisses de retraite complémentaire.

Le chéquier est envoyé - à l'adresse de la personne ou celle d'un de ses proches. Chaque chéquier a une valeur de 150 € et comprend 10 chèques de 15 € chacun.

Par chéquier, sans condition de ressources, une participation financière est demandée de 15 € pour le premier chéquier, de 20 € pour le deuxième chéquier et de 30 € pour le troisième chéquier. Chaque personne peut bénéficier de trois chèquiers par an maximum.

Les chèquiers sont valables une année civile et peuvent être utilisés jusqu'à la fin janvier de l'année suivante.

### Le partenariat interrégimes

Les partenariats Cnav/Agirc-Arrco et MSA/Agirc-Arrco ont été engagés respectivement depuis 2012 et 2013. L'un des objectifs est de développer l'accès au service «Sortir plus» pour les personnes dont le besoin a été identifié dans le cadre des plans d'aide personnalisée.

La Cnav et la MSA identifient les bénéficiaires potentiels et leur remet une information sur les conditions d'accès aux services.

### Présentation du service

Pour bénéficier du service, il suffit :

- d'appeler un conseiller au 0 810 360 560,
- le conseiller organise la sortie pour aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...



L'accompagnateur est un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par la Caisse de retraite.

Il va chercher la personne à l'heure convenue et l'accompagne à pied ou en voiture. Selon le cas, il peut attendre ou rester à ses côtés. Il la raccompagne ensuite à son domicile.

## CCI ESSONNE : CONCOURS DEPARTEMENTAL « EVEIL A L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE 91 »

Depuis 11 ans, le concours "Eveil" révèle et récompense le talent, l'audace et la créativité des jeunes essonnais.



### Un concours pour les jeunes qui ont le goût d'entreprendre ...

- Vous avez entre 13 et 26 ans
- Vous vivez, étudiez ou travaillez en Essonne
- Vous avez un projet réel ou fictif de création ou reprise d'entreprise,

### Pour concourir rien de plus simple :

- 1) Inscrivez vous grâce au formulaire en ligne sur [www.essonne.cci.fr](http://www.essonne.cci.fr) ou par mail à [crea-911@essonne.cci.fr](mailto:crea-911@essonne.cci.fr)
- 2) Nous vous adresserons, le dossier de candidature complet accompagné d'un guide pour vous aider.
- 3) Vous aurez **jusqu'au 15 avril 2016** pour nous adresser votre projet

### Cérémonie de remise des prix organisée à la CCI Essonne : 30 mai 2016

*(Présence de tous les candidats obligatoire le jour j, les lauréats n'étant révélés qu'à la cérémonie)*

### Votre contact

Pour toute question ou information

Tel: 01.60.79.91.46/90.98 - Mail : [crea-911@essonne.cci.fr](mailto:crea-911@essonne.cci.fr)



### Journées Portes Ouvertes 2016 de 9h à 17h

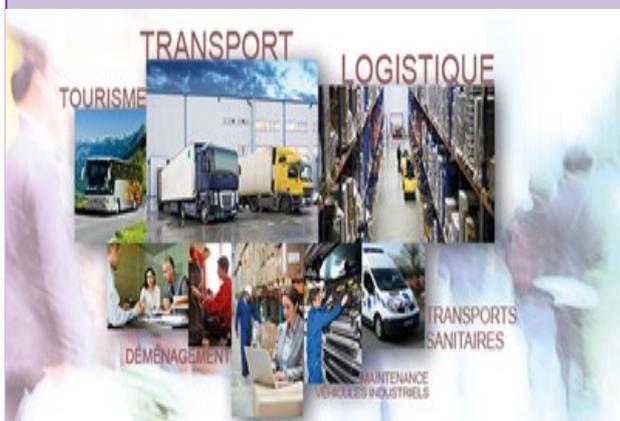
- Samedi 21 mai
- Samedi 10 septembre



Du CAP au BAC+6, vous serez surpris par la diversité des métiers des secteurs du Transport, de la Logistique et du Tourisme.

Venez découvrir toutes les formations dispensées, à temps plein ou en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation).

**Lieux et contacts (n'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire) :**



- 75 Paris 10e - Nicole MONDESIR - 01 53 34 97 22
- 77 Noisiel - Danièle DESHARBES - 01 64 11 59 64
- 77 Savigny-le-Temple - Lysiane BEEUSAERT  
01 64 19 19 21
- 78 Le Tremblay-sur-Mauldre - Sylvie PIEMONTOIS  
01 34 94 27 02
- 92 Gennevilliers - Isabelle RAYNAUD - 01 41 47 97 12
- 93 Aulnay-sous-Bois - Séverine NIVEAUX - 01 48 65 28 61
- 94 Rungis - Florence LOISEAU - 01 49 78 21 54

Retrouver toutes les formations sur [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## LE DEPARTEMENT AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE



Le 8 mars dernier, l'État, le Département et Pôle Emploi ont signé la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.

Cette convention a pour objectif de faciliter l'emploi des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active sans emploi et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles importantes.

« Le Conseil départemental s'engage à financer en 2016 l'insertion professionnelle durable à hauteur de 1 914 000 euros, avec 878 000 euros dédiés aux Contrats Uniques d'Insertion et 1 036 000 euros pour les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion » précise François Durovray, Président du Conseil départemental.

Le Département renouvelle ainsi son engagement de cofinancer les Contrats Uniques d'Insertion et les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion portés par les Structures d'Insertion par l'Activité Économique du territoire, aux côtés de l'État.

L'aide départementale sera versée mensuellement aux employeurs en fonction de l'occupation effective des postes par les allocataires essonniers du RSA.

Avec 394 contrats cofinancés en 2016 dont 140 Contrats d'Initiative Emploi dans le secteur marchand, le Conseil Départemental réaffirme sa volonté de soutenir et d'accompagner sur le long terme les essonniers dans leur insertion professionnelle.

## MIEUX VIVRE ENSEMBLE !



### Règlement sur les déchets verts



Lors des divers travaux dans son jardin, tels que l'élagage des arbres, des arbustes et des haies ou la tonte du gazon, des déchets verts s'accumulent.

Selon le règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de déchets verts tels que ceux cités ci-dessus n'est pas autorisé, sous peine d'amende.

**RAPPEL** : le ramassage des déchets végétaux s'effectue tous les mardis après-midi (sauf période hivernale). Les sacs sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Voir site du SIOM : <http://www.siom.fr>

### Quelques règles pour planter et tailler vos arbres et haies

#### Pour les plantes de moins de 2 mètres :

Elles doivent être à 0,50 mètre de la voie communale ou de la propriété du voisin.

#### Pour les arbres de plus de 2 mètres :

Ils doivent être à 2 mètres de la voie communale ou de la propriété voisine.

Les branches et racines de vos plantes ne doivent pas dépasser sur la propriété de vos voisins, ni sur la voie publique.



### Bruits de voisinage



**Attention aux bruits de voisinage (art. R48-2 du code de la santé publique).**

Il convient de rappeler certaines règles de vie en communauté. Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors que ces bruits sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, ceux-ci peuvent porter atteinte au droit et à la tranquillité de nos voisins.

**Les bruits de tondeuse font partie des troubles de voisinage les plus fréquents.**

**En vertu de la loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.**

En règle générale, l'utilisation des tondeuses à gazon est tolérée de 8h à 20h les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi, et de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

### Animaux domestiques

Les propriétaires et détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins de jour comme de nuit.

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines. Pour cela, il y a une seule solution, ramasser les déjections canines.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet en plastique !!!



mieux  
vivre  
ensemble



## RAMASSAGE DES DECHETS VEGETAUX



**Tous les mardis après-midis depuis le 1 mars**

Les sacs à végétaux sont à retirer à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture.



## ESSONNE VERTE - ESSONNE PROPRE

Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte - Essonne Propre**, la commune organise en partenariat avec l'école élémentaire « Jeanne Chanson » et le SIOM, un grand nettoyage de printemps sur différents secteurs du territoire communal (Bois Courtin, Route de Nozay, Forêt de Saulx...) afin de sensibiliser les enfants au respect de la nature qui les entoure.

Ce grand nettoyage de printemps, réservé aux scolaires et aux parents d'élèves les accompagnant, se déroulera cette année le vendredi 15 avril 2016.



## CLUSTER PARIS-SACLAY : ETUDE DE LA BIODIVERSITE



**Voulez-vous participer au projet d'études des interactions entre les habitants du plateau de Saclay et la nature ?**

Le plateau de Saclay est un espace d'une grande richesse patrimoniale, agricole et biologique. Cette richesse biologique comporte des éléments naturels mais aussi des éléments directement apportés par les hommes, à l'instar des plantes ornementales qui égayent nos jardins et les animaux de compagnie qu'en font leur territoire.

**Comment se font les interactions entre le milieu naturel et les éléments associés aux habitants ?**

Telle est la question que se posent un groupe de chercheurs de l'Université d'Orsay et du Muséum National d'Histoire Naturelle. *En tant qu'habitants du plateau de Saclay, vous pouvez participer à cette étude !*

Si vous avez quelques minutes, il vous suffira de vous rendre à l'adresse suivante, qui permet de remplir un court questionnaire sur ce sujet :

<http://enquetes.mnhn.fr/index.php/622486/lang-fr>

Vous pouvez également y participer via vos loisirs, notamment vos activités de jardinage et/ou photo, car nous pouvons vous proposer des petites expériences ludiques. **Contactez-nous pour recevoir nos kits.**

Cette étude est sous la responsabilité de Marine Levé :

[marine.leve@u-psud.fr](mailto:marine.leve@u-psud.fr)

**N'hésitez pas à la contacter si vous souhaitez en savoir plus.**



## COMMUNAUTE PARIS-SACLAY : LES RANDO'DURABLES

### Paris-Saclay met sa biodiversité à l'honneur

Les Rando'durables sont de retour, les 9 et 10 avril 2016, à la Ferme de Viltain. Au programme, 2 jours d'animations gratuites pour découvrir et apprécier la biodiversité et les produits de notre territoire !

Pour sa 7<sup>ème</sup> édition, les Rando'durables reviennent pour nous montrer à quel point notre patrimoine naturel et agricole est beau, riche et précieux afin de mieux nous sensibiliser sur la nécessité de le préserver. La Communauté Paris-Saclay s'associe aux villes, associations naturalistes, professionnels de la nature, passionnés bénévoles et entreprises et se mobilise pour vous offrir de nombreuses animations gratuites et ouvertes à tous.

C'est un programme passionnant qui sera proposé aux scolaires, aux visiteurs, petits et grands, initiés ou curieux... pour nous faire découvrir ce que la nature nous offre à côté de chez nous :

### LES RANDONNEES

*(gratuit sur réservation)*

À pied, à vélo, avec ou sans assistance électrique, une quinzaine de randonnées combleront toutes les soifs de découverte.

Randonnées naturalistes, à la découverte des rigoles, ornithologiques à la recherche des chouettes ou encore botaniques pour tout savoir des plantes sauvages comestibles... la faune et la flore n'auront plus de secrets pour les participants.

### LE VILLAGE

*(accès gratuit)*

Une trentaine d'exposants vous accueilleront dans les différents espaces du Village des Rando'durables. Vous y retrouverez l'espace agriculture locale, éco-citoyen, biodiversité, et éco-mobilité ainsi que des espaces de conférence et d'animation. Heureux d'échanger et de valoriser leurs savoir-faire, les exposants proposeront des démonstrations tout au long du week-end. Enfin, un marché fermier de producteurs locaux permettra aux plus gourmands de réjouir leurs papilles.

### LES ANIMATIONS

*(accès gratuit)*

Tout au long du week-end, un programme d'ateliers participatifs, de spectacle, et aussi d'expositions sera proposé aux petits et grands. Enfin, jeux de plein air, promenades en poney, et visites de la Ferme feront le bonheur des tout-petits.

Les Rando'durables sont labellisées « Manifestation écoresponsable » par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, partenaire de l'opération.



Programme détaillé sur  
[lesrandodurables.wix.com/programme](http://lesrandodurables.wix.com/programme)

Communauté  
PARIS-SACLAY

**Les rando'durables 2016**

**Ferme de Viltain à Saclay**

**Samedi 9 avril de 14h à 18h**

**Dimanche 10 avril de 10h à 18h**

**Animations gratuites – Accessibilité tout public**

**Programme et inscriptions aux randonnées à compter du 18 mars 2016 :**

**[lesrandodurables.wix.com/programme](http://lesrandodurables.wix.com/programme)**

## CONCOURS « ACTION POUR LA PLANÈTE », LE VOTE !

« Action pour la Planète ! » est un concours organisé par le Conseil Départemental pour valoriser les actions des Essonnais en faveur de l'Environnement et du Cadre de vie, de la Consommation responsable et du Vivre ensemble. Parmi plusieurs candidatures, 12 ont été sélectionnées par un jury.

**Ce vote des internautes vise désormais à les départager !**

Le premier prix remportera **un lot d'une valeur de 1500 € et la réalisation d'un clip vidéo d'environ trois minutes** pour valoriser et faire connaître son initiative.

Les lauréats suivants seront récompensés par des lots d'une valeur de **1000 € (2ème prix), 600 € (3ème prix), 200 € (4ème au 6ème prix) et 100 € (7ème au 12ème prix).**

Du **23 mars au 24 avril 2016**, chacun pourra voter sur le site [www.actionplanete.essonne.fr](http://www.actionplanete.essonne.fr) pour son action éco-essonnienne préférée !

**Alors à vous de jouer et soutenez votre éco-action essonnienne préférée !**



## GRAND PARIS : le métro du plateau de Saclay avance !

De l'aéroport d'Orly à Versailles Chantiers, le tracé de la ligne 18 du Grand Paris express traverse 14 communes, dont 7 en Essonne (Saclay, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Massy, Wissous et Villiers-le-bâcle).

**Les riverains sont invités à donner leur avis sur le projet en participant à l'enquête publique ouverte du 21 mars au 16 avril 2016.**

L'enquête publique est une étape décisive pour le lancement de la ligne 18 du Grand Paris Express. Grâce à elle, le futur métro automatique pourra être déclaré d'utilité publique.

### ***Vers une déclaration d'utilité publique***

La préfecture d'Île-de-France et la commission d'enquête dédiée ont donc ouvert un site internet présentant en détail le dossier d'enquête publique de la future ligne. Les riverains y retrouveront de nombreuses études sur le projet (études d'impact environnemental, sociologiques, géotechniques, urbaines...) ou encore l'avis des institutions qui se sont exprimées à son sujet. Eux aussi sont invités à se prononcer sur le dossier.

Ce document et le registre qui l'accompagne sont par ailleurs consultables dans l'ensemble des mairies et des préfectures concernées par le tracé. De plus, 50 permanences seront assurées dans les communes que traverse le super métro et des réunions publiques programmées jusqu'au 14 avril.

À l'issue de l'enquête, le président de la commission publiera les conclusions de l'opération. Si celles-ci révèlent une majorité d'avis favorables, le Conseil d'Etat prononcera l'utilité publique du projet.

### ***Un bassin d'activité de premier plan***

D'une longueur de 35 kilomètres, la future ligne 18 du Grand Paris express reliera d'ici 2030 l'aéroport d'Orly à Versailles-Chantiers en 30 minutes. Après le deuxième pôle aéroportuaire français, elle traversera un parc d'activité à Antony (92), la gare de Massy-Palaiseau, les installations scientifiques de pointe du plateau de Saclay ainsi que le bassin de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (200 000 emplois environ).

Si 60% de son tracé est souterrain, le métro circulera à l'air libre de Palaiseau à Villiers-le-Bâcle. Au total, il desservira dix stations, plus de 300 000 habitants, quatorze communes et de nombreux modes de transports de premier plan (RER, TGV, tram-train, tramway, métro...).

**Les premiers travaux sont programmés pour 2017 pour une mise en service du premier tronçon Orly-Saint Aubin CEA en 2024. 100 000 voyageurs devraient alors emprunter la future ligne.**

**OSMOZ : ERRATUM GALA DE FIN D'ANNEE****OSMOZ****« ERRATUM »**

**LE GALA DE FIN D'ANNEE À L'OPERA DE MASSY A LIEU LE 04 JUIN 2016 À 20H PRÉCISE !**  
 (et non le 14 comme mentionné dans la brochure annuelle)

A l'issu des Rencontres Départementales qui se sont déroulées à Verrieres, nous avons la joie de voir passer au niveau regional 3 de nos groupes sur 4 :

**Groupe Enfants**

*Avec les félicitations du jury pour la poésie et la douceur de leur choregraphie !*

**Groupe Adolescents****Groupe Adultes**

Les JA cette année restent au niveau Départemental avec malgré tout une très belle prestation.

Bravo à toutes pour ces beaux moments !

Nous vous attendons donc pour voir en direct toutes ces chorégraphies au grand spectacle du 04 juin 2016 Opéra de Massy, Place de France.



## JUDO CLUB VILLEJUST

# STAGE JUJITSU - SELF DEFENSE 100 % FEMININE

**RÉSERVÉ AUX FEMMES À PARTIR DE 14ANS  
DES TECHNIQUES SIMPLES ET EFFICACES POUR RÉPONDRE À  
TOUS TYPES D'AGRESSIONS.**

Ce stage sera consacré à des situations spécifiques et réelles de la vie de tous les jours. Dragueur insistant, saisies, agressions au sol, tentatives d'enlèvement ou de viol, vol à l'arrachée...

Nous verrons pour anticiper, se défaire ou gérer ces situations. Nous étudierons des défenses simples, efficaces et accessibles à tous les gabarits.

Ce thème sera spécial car il vous mettra mesdames en situations réelles face à des agresseurs masculins. Il n'est pas nécessaire d'avoir assisté aux stages précédents pour participer à celui ci.

**Nous vous attendons nombreuses et en forme.**

**Et n'oubliez pas, DEPASSEZ-VOUS, DEPOSEZ-VOUS et DEFENDEZ-VOUS !!**

**« CONTRÔLER UNE AGRESSION SANS INFLIGER DE  
BLESSURE, C'EST L'ART DE LA PAIX »  
MORIHEI UESHIBA**

**50  
STAGE**

**DIMANCHE 29 MAI 2016  
STAGE DE 10H A 12H**

**CE STAGE AURA POUR THÈME LA MISE EN SITUATION FACE À  
DE RÉELS AGRESSEURS.  
NOUS ABORDERONS TOUT TYPES DE POSITIONNEMENT POUR  
SE DÉFAIRE DE TOUTES AGRESSIONS.**

**DOJO DE LA POUPARDIÈRE  
AVENUE DE LA  
POUPARDIÈRE  
91140 VILLEJUST**



**FLORIAN CARRILLO  
DIPLOMÉ D'ÉTAT, 3ÈME DAN  
MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE  
MÉDAILLÉS NATIONAUX &  
INTERNATIONAUX**

**RENSEIGNEMENTS : 06 27 87 10 56**

**[HTTP://JUDOCLUBVILLEJUST.COM](http://JUDOCLUBVILLEJUST.COM)**

## AKJE 91 - KARATE VILLEJUST



Akje 91  
Karaté Villejust

# Karaté Villejust fait peau neuve

Et vous propose désormais une nouvelle formule  
de pratique de l'art martial

## La self défense

### Horaires

- le Mercredi de 20h00 à 22h00

**Cours de self défense 100 % féminin**

Adopter les bons comportements. Gagnez en confiance et en assurance, dépassez-vous !

- le Samedi de 12h15 à 13h45

**Cours de self défense mixte**

Apprenez à vous défendre en toute sécurité, découvrez les techniques les plus efficaces.

Vous pouvez à tout moment nous rencontrer pour un cours d'essai.

**Pour toute inscription en cours d'année, le montant de la cotisation sera calculé au prorata.**

Pour toute information : 06 16 21 60 06 / 06 19 56 26 02 – [akje91@gmail.com](mailto:akje91@gmail.com)

AKJE 91 - KARATE VILLEJUST  
Mairie de Villejust - 6 rue de Villejust - 91140 VILLEJUST  
Contact : Guy Seymour 06 16 21 60 06

## REGARDS EN ARRIERE



## La Folie-Bessin, origine du nom actuel.

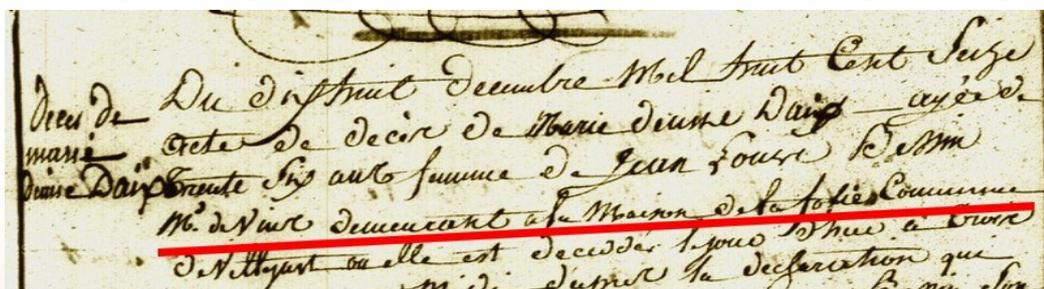
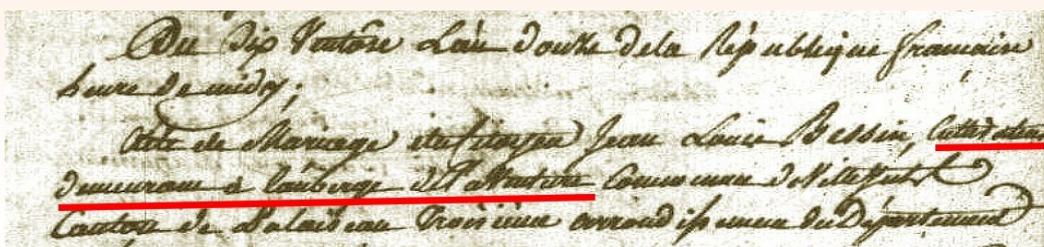


Les plans anciens ne montrent aucune construction en 1781 au lieu-dit **L'Aventure** ou **La Justice**. Il ne semble pas y avoir de construction ou d'urbanisation en ce lieu avant le début du 19<sup>ème</sup> siècle.

Le recensement de la population de Villejust établi en 1817 fait état d'une famille portant le nom de **Bessin**. L'étude généalogique de celle-ci nous apprend ce qui suit :

**Jean Louis Bessin**, né à Vaugrigneuse le 28 septembre 1759, épouse en premières noces **Marie Madeleine David**, fille du concierge du château de Saint-Jean-de-Beauregard en 1785, à Saint-Jean-de-Beauregard. De cette union, naîtront dans cette commune, 10 enfants entre 1786 et 1799. **Marie Madeleine David** décède en 1800 à Saint-Jean-de-Beauregard Lors de son mariage avec la fille du fermier de la ferme du Déluge, **Marie Denise Daix**, célébré le 24 février 1804 à Marcoussis, il déclare être **cultivateur demeurant à l'Auberge de l'Aventure, commune de Villejust**. Il aura, avec sa seconde épouse, un onzième enfant, **Jean Louis Hyppolite**.

L'acte de mariage du couple **Bessin - Daix** ci-dessous atteste que l'auberge existait déjà en 1804.



**Marie Denise Daix**, décède à Villejust le 17 décembre 1816. Son acte de décès ci-dessous indique que son mari est **marchand de vin demeurant à la maison de la Folie, commune de Villejust**.

Dans les recensements de population établis en 1817 à Orsay ou à Villejust, il n'est pas fait mention d'une famille **Bessin** au hameau de **L'Aventure** ou de **La Folie**. Par contre, parmi les 377 habitants recensés à Villejust, on trouve au hameau de **Courtaboeuf**, un **Jean Louis Bessin**,

58 ans et marchand de vin. Il n'est pas marié et vit avec ses 3 filles et ses 3 garçons. L'un de ses fils est aux armées, **Louis Antoine**, 28 ans. La composition de cette famille et les âges des membres correspondent. Il s'agit bien du veuf de **Marie Denise Daix**.

Le domaine de **Courtaboeuf** s'étendait-il jusque-là ou bien est-ce une erreur de transcription ? Nous l'ignorons à ce jour.

L'hypothèse affirmant que ce hameau de Villejust tire son nom des premiers propriétaires de l'auberge semble plus que probable.

Dans un nom de lieu, le mot « folie », selon le **Dictionnaire de l'Académie Française** de 1835, s'emploie par extension, au sujet de maisons de plaisance construites d'une manière recherchée, bizarre, ou dans lesquelles on a fait des dépenses excessives, extravagantes.

On y ajoute ordinairement le nom de celui qui les a fait bâtir, et quelquefois le nom du lieu où elles sont situées, par exemple : la Folie-Beaujon, la Folie-Méricourt. Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons penser que le nom

**Folie-Bessin** tire son origine de l'établissement de l'auberge du couple Bessin en ce lieu.

Bessin	Jean Louis	58 ans	M <sup>o</sup> . de Vin	a.g.
Bessin	Marie Madeleine française sa fille	27 ans		a.g.
Bessin	Louis Antoine, son fils	28 ans	Soldat	aux armées
Bessin	Marie Madeleine sa fille	26 ans		a Courtaboeuf
Bessin	Rachide sa fille	23 ans		a.g.
Bessin	Jean Louis Gaspard, son fils	16 ans		a.g.
Bessin	Jean Louis Hyppolite, son fils	12 ans		a.g.

Pour Regards en Arrière,  
Thierry ETIENNE.

## SALON CHRYSALIDE : le bien-être à portée de main pour les petits et les grands



Pour sa troisième édition, le Salon Bien-être en Essonne fait peau neuve et devient le Salon Chrysalide. L'occasion pour les petits et les grands de rencontrer les acteurs du Sud de l'Île-de-France du secteur du bien-être.

Prendre soin de soi à portée de main. Telle est la raison d'être du Salon Chrysalide. En plein essor du marché du bien-être, c'est pour répondre à la demande des Franciliens qui aspirent à trouver facilement des thérapeutes près de chez eux, et à celle des acteurs locaux du mieux vivre de se faire connaître que Naël Duédari et des confrères thérapeutes décident de créer le salon Chrysalide en 2012.

Cette année près de 80 acteurs de l'épanouissement personnel exerçant dans le Sud de l'Île-de-France (91, 92, 94, 78) vont partager en toute convivialité leurs innovations sur leur stand, mais aussi durant des ateliers découvertes et dans un espace de soin et de massage propice à la détente.

« Prendre soin de soi c'est également prendre soin des nôtres », souligne Naël Duédari. Autant soucieux du bien-être individuel que du mieux-vivre en famille, le salon Chrysalide constitue une occasion exceptionnelle pour découvrir les tendances actuelles et à venir des activités de développement personnel adaptées à chaque étape de la vie.



Côté adulte, du Feng Shui aux massages, en passant par l'alimentation bio, les bols chantants et l'olfactothérapie, c'est à travers leurs cinq sens en éveil que les visiteurs pourront vivre une expérience bienfaisante. Côté enfant, des méthodes d'apprentissage pour l'épanouissement, à des exercices basés sur la danse thérapie et le théâtre expressif ; en passant par un atelier de sophrologie, tout est mis en oeuvre pour susciter la curiosité des plus jeunes.

Événement dynamique en pleine croissance, pour cette troisième édition, le Salon Chrysalide se déroule à l'Espace Liberté, en partenariat avec la ville de Massy, un lieu central et facile d'accès pour tous les habitants du sud de l'IDF.

**Le 21 et 22 mai 2016 sont les dates retenues pour accueillir les 2000 visiteurs attendus.**

« Le salon se déroule le week-end pour offrir la possibilité de vivre ce moment en solo, entre amis ou en famille, comme une promenade du dimanche », termine Naël Duédari.

## RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 18 avril	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 25 avril	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 02 mai	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 09 mai	Lieu non précisé	Michèle
<b>Lundi 16 mai</b>	<b>Pentecôte</b>	<b>Pas de randonnée</b>

**RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.**

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site [www.randulis.com](http://www.randulis.com)



## Associations

Pour la parution du n°425,  
les articles associatifs à faire  
paraître devront parvenir en  
mairie au plus tard le

**18 avril 2016**

## Ramassage des encombrants

**Vendredi 15 avril 2016**

Retrouvez toutes les dates sur  
notre site internet :

[www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr)

Rubrique Ville pratique



## Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 <sup>er</sup> Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 <sup>ème</sup> Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Pédagogiques
Didier MEZIERES	3 <sup>ème</sup> Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 <sup>ème</sup> Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet – 01 69 31 74 41

Email : [cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr](mailto:cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr)

## Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82



### Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

### Contact :

[gasparik.liliane@mairie-villejust.fr](mailto:gasparik.liliane@mairie-villejust.fr)